

**Revue québécoise de droit international**  
**Quebec Journal of International Law**  
**Revista quebequense de derecho internacional**



**SOMMAIRE. JURISPRUDENCE DE JANVIER À DÉCEMBRE 2008**

Julien Fouret et Mario Prost

Volume 21, numéro 2, 2008

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1068883ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1068883ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de droit international

ISSN

0828-9999 (imprimé)

2561-6994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Fouret, J. & Prost, M. (2008). SOMMAIRE. JURISPRUDENCE DE JANVIER À DÉCEMBRE 2008. *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, 21(2), 287–290. <https://doi.org/10.7202/1068883ar>

# CHRONIQUE DE RÈGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFÉRENDS INTERNATIONAUX

*Sous la direction de  
Julien Fouret\* et Mario Prost\*\**

## SOMMAIRE

### JURISPRUDENCE DE JANVIER À DÉCEMBRE 2008

#### **A. Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI)**

- I. Sentence du 19 juillet 2007, *PSEG Global Inc. and Konya Ilgin Elektrik Uretim ve Ticaret Limited Sirketi contre République de Turquie*
- II. Sentence du 26 juillet 2007, *Tokios Tokelès contre Ukraine*
- III. Sentence du 21 novembre 2007, *Archer Daniels Midland Company et Tate & Lyle Ingredients Americas, Inc. C États-Unis du Mexique*
- IV. Ordonnance du 17 décembre 2007, *SGS Société Générale de Surveillance S.A. c. République des Philippines*
- V. Commentaire Conjoint :
  - Décision sur la suspension d'exécution de la sentence, 28 décembre 2007, *Azurix Corp. c. République argentine*
  - Décision sur la suspension d'exécution de la sentence, 7 octobre 2008, *Enron Corporation Ponderosa Assets L.P. c. République argentine*
  - Décision sur la suspension d'exécution de la sentence, 7 novembre 2008, *Compañia de Aguas del Aconquija S.A. et Vivendi Universal S.A. c. République argentine*

---

\* Conseiller, Secrétariat de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI. Le directeur peut être contacté à l'adresse suivante : <jft@iccwbo.org>.

\*\* Lecturer in Law, Université de Keele (UK). Le directeur peut être contacté à l'adresse suivante : <m.prost@law.keele.ac.uk>.

- VI. Sentence du 6 février 2008, *Desert Line Projects LLC c. République du Yémen*
- VII. Décision sur la compétence du 5 mars 2008, *Noble Energy Inc & MachalaPower Cia c. République d'Equateur et Consejo Nacional de Electricidad*
- VIII. Décision sur la compétence du 18 avril 2008, *The Rompetrol Group N.V. c. République de Roumanie*
- IX. Décision sur la participation d'un conseil à la procédure du 6 mai 2008, *Hrvatska Elektroprivreda d.d. c. République de Slovénie*
- X. Sentence du 8 mai 2008 et décision sur la suspension d'exécution de la sentence du 5 août 2008, *Victor Pey Casado et President Allende Foundation c. République du Chili*
- XI. Commentaire Conjoint :
  - Décisions sur la deuxième demande de récusation du 12 mai 2008, *Suez, Sociedad General de Aguas de Barcelona S.A., and Vivendi Universal S.A. c. République argentine et Suez, Sociedad General de Aguas de Barcelona S.A., and InterAguas Servicios Integrales del Agua S.A. C. République argentine*
  - Décision sur la demande de récusation du 25 juin 2008, *EDF International S.A., SAUR International S.A., León Participaciones Argentinas S.A. c République argentine*
- XII. Décision sur l'objection du défendeur en vertu de l'article 41(5) du 12 mai 2008, *Trans-Global Petroleum, Inc. c. Royaume hashémite de Jordanie*
- XIII. Sentence du 6 juin 2008, *Metalpar S.A. et Buen Aire S.A. c. République argentine*
- XIV. Sentence du 3 juillet 2008, *Helnan International Hotels A/S contre République arabe d'Égypte*
- XV. Décision sur la requête de décision complémentaire du 8 juillet 2008, *LG&E Energy Corp., LG&E Capital Corp et LG&E International, Inc. c. République argentine*
- XVI. Décision sur les questions préliminaires du 23 juin 2008, *Libananco Holdings Co. Limited c République de Turquie*

- XVII. Sentence du 24 juillet 2008, *Biwater Gauff (Tanzania) Ltd. contre République unie de Tanzanie*
- XVIII. Sentence sur les déclinatoires de compétence et la recevabilité du 29 juillet 2008, *African Holding Company of America, Inc. et Société Africaine de Construction au Congo S.A.R.L. c. République démocratique du Congo*
- XIX. Sentence du 29 juillet 2008, *Rumeli Telecom A.S. et Telsim Mobil Telecomikasyon Hizmetleri A.S. c. République du Kazakhstan*
- XX. Décision sur la compétence du 9 septembre 2008, *Occidental Petroleum Corporation et Occidental Exploration and Production Company c. République d'Équateur*
- XXI. Sentence du 18 août 2008, *Duke Energy Electroquil Partners & Electroquil S.A. c. République d'Équateur*
- XXII. Sentence du 18 août 2008, *Duke Energy International Peru Investments n° 1, LTD. contre République de Pérou*
- XXIII. Sentence du 27 août 2008, *Plama Consortium Ltd. c. République de Bulgarie*
- XXIV. Sentence du 5 septembre 2008, *Continental Casualty Company c. République argentine*
- XXV. Décision sur la compétence du 9 septembre 2008, *Occidental Petroleum Corporation et Occidental Exploration and Production Company c. République d'Équateur*
- XXVI. Décision sur la compétence et la recevabilité du 24 septembre 2008, *Ioan Micula, Viorel Micula et autres c. Roumanie*
- XXVII. Décision sur la compétence et la recevabilité du 22 août 2008, *Vanessa Ventures c. République Bolivarienne du Vénézuéla*
- XXVIII. Décision sur les mesures provisoires du 15 octobre 2008 et décision sur l'objection à la compétence du 17 novembre 2008, *Railroad Development Corporation c. Guatemala*
- XXIX. Sentence du 6 novembre 2008, *Jan de Nul et Dredging International N.V. c. République arabe d'Égypte*
- XXX. Sentence du 12 novembre 2008, *LESI SpA et ASTALDI SpA c. République algérienne démocratique*

- XXXI. Sentence du 8 décembre 2008, *Wintershall Aktiengesellschaft c. République argentine*
- XXXII. Sentence du 11 décembre 2008, *Aguaytia Energy LLC c. République du Pérou*

## **B. Cour européenne des droits de l'homme**

- I. Interprétation de la Convention au regard des conventions internationales
- II. Droit à la vie
- III. Crime contre l'humanité
- IV. Environnement et catastrophes naturelles
- V. Procès équitable
- VI. Indemnisation et légalité des délits et des peines
- VII. Bioéthique
- VIII. Immigration et droit d'asile
- IX. Liberté de religion
- X. Liberté d'expression
- XI. Discrimination
- XII. Protection de la propriété